

**COMMUNE DE
GENNES**

Nombre de Conseillers :
En exercice : 15
Présents : 13
Votants : 13

Date de convocation :
22/09/2026

Date d'affichage :
02/10/2026

DELIBERATION

Le vingt-huit septembre deux mille vingt-six à vingt heures, le Conseil municipal, convoqué légalement, s'est réuni à l'Espace de la Combe d'Argent

Membres présents : Jean-Baptiste AUBRY, Sandrine BROUSSAUDIER, David FLEURY, François GUILLAUME, Martin KUNSTLER, Elodie LACROIX, Adrien LUGAGNE, Jean-Michel LHOMMÉE, Thierry MOREL, Stéphanie PANTANI, Anne-Sophie PARRIAUX, Béatrice SOITTOUX, Aurélie SUZON

Membres excusés : Martine VUILLECARD MORALES
Laurent ROPERS

Membres absents :

Participait également : Audrey CHOUFFE, secrétaire générale de mairie
Secrétaire de séance : Aurélie SUZON a été élue secrétaire de séance

➤ **260906 : Lotissement – Ajustement prix de vente des terrains**

Rappel : « La délibération N°250603 du 26/06/2024 fixe les tarifs des 15 terrains individuels (lots 2 à 16), au prix de 110 € HT soit 132 € TTC par mètre carré »

Monsieur le Maire présente qu'à la suite des échanges avec la DGFIP et de la récente réunion de la commission Bâtiment, un point a été fait sur la commercialisation des parcelles restantes du lotissement communal. Il apparaît aujourd'hui nécessaire d'accélérer la vente des terrains, afin de poursuivre la commercialisation du lotissement dans les meilleures conditions.

Monsieur MOREL Thierry, adjoint en charge des finances, informe que les échanges ont notamment montré que le seuil d'environ 100 000 € par parcelle constitue un frein pour de nombreux acquéreurs potentiels. L'objectif est donc de donner un véritable coup de pouce à la commercialisation en rendant les terrains plus attractifs.

Après discussion, la commission propose de ramener le prix de vente des parcelles restantes pour les lots N° 2, 3, 4, 5, 6, 7, 12 et 15 au prix de 100 € HT soit 120 € TTC par mètre carré.

Le débat entendu, les membres du Conseil municipal décide de la modification tarifaire des terrains du lotissement et charge le maire de toutes démarches nécessaires.

POUR : 11 CONTRE : 0 ABSTENTIONS : 2

Le maire
Jean-Michel LHOMMÉE



Ainsi fait et délibéré, les jours, mois et an susdits.
L'original est signé par les membres présents.
Copie certifiée conforme.

Acte rendu exécutoire par transmission en Préfecture